



Département des finances et de l'agriculture - DFA  
Service de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires - DGAV  
**Agrilogie Marcelin**  
Avenue de Marcelin 29  
1110 Morges  
Tél. 021 557 92 50  
E-mail : marcelin.morges@vd.ch  
www.vd.ch/agrilogie

## Patente de spécialisation en viticulture biologique

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023-2024

NOM : ..... PRENOM : .....  
Adresse : ..... NP / Localité .....  
Tél. privé : ..... Natel : .....  
E-mail ..... Véhicule no de plaque : .....  
Origine (commune et canton) .....  
Date de naissance ..... Profession : .....

#### Formation antérieure

CFC obtenu dans la profession de ..... Année .....  
Autres formations : ..... Année .....  
Expérience professionnelle viticole ou en cave (noms de(s) entreprise(s) et dates) .....  
.....  
.....

#### Conditions d'admission

- Etre âgé(e) de 18 ans au minimum.
- Etre au bénéfice d'un CFC de viticulteur ou de caviste.  
Si ces conditions ne sont pas remplies, la direction d'Agrilogie se réserve le droit d'admettre un(e) candidat(e) après un entretien.
- Etre motivé(e), avoir un intérêt marqué pour la viticulture biologique.
- S'engager à suivre le cycle complet des cours.

Le coût de la formation s'élève à CHF 1800.-, examen compris.

Les candidats ne sont pas assurés par l'école contre les accidents.

Le/la soussigné(e) consent à ce que ses données personnelles soient publiées.

**Le/la soussigné(e) demande son admission au cours pour candidat(e) à la patente de spécialisation en viticulture biologique.**

Lieu et date : .....

Signature : .....

#### Annexes à joindre au formulaire d'inscription :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Photocopie CFC ou autres diplômes
- 1 photo-passeport

**Délai inscription : 25 mai 2023**